La LETTRE D'ETUDES FISCALES INTERNATIONALES MAI 2016



LE BLOG FRANCAIS DE LA FISCALITE INTERNATIONALE N 1 MAI 2016

<u>www.etudes-fiscales-internationales.com/</u> pour s'abonner cliquer et inscrivez vous en haut à droite

Un homme politique considère la prochaine élection ! Un homme d'état considère la prochaine génération ! (Winston Churchill)

La lettre EFI du 9 mai 2016

La lettre EFI du 24 avril 2016 (1).pdf lettre EFI du 2 mai 2016 (2).pdf

<u>Précis de fiscalité DGGIP 2015 :</u> 2ème édition, à jour au 15 décembre 2015.

La fiscalité en France et dans le monde Documentation française

Le Haut Conseil des finances publiques

Avis relatif aux prévisions macroéconomiques associées au projet de programme de stabilité pour les années 2016 à 2019

Sincere political will ou diplomatic window dressing??? Is the make-believe game beginning ??

Le 5 mai 2016 Treasury Announces Key Regulations and Legislation to Counter Money Laundering and Corruption, Combat Tax Evasion

Nous savons tous que les USA sont entrain de devenir le paradis de la discrétion fiscale internationale dans le but économique de devenir le réceptacle des capitaux fuyant les juridictions fiscalement transparentes. En pleine élection, le secrétaire au trésor dit qu'il veut remettre en cause les « privilèges »notamment du DELAWARE dont l'ancien gouverneur est vice président des USA ?????

Secretary Lew Calls on Congress to Help Increase Financial Transparency

Sa lettre du 5 mars 2016 au congres PDF

O FOUQUET sur le droit souple fiscal !!!! (CE plénière 26 MARS 2016)

Conséquences sur la connexion comptabilité et fiscalité des décisions du Co	nseil
d'Etat du 21 mars 2016	2
Patrick Michaud interroge le président olivier Fouquet sur le droit souple fiscal	2
LA DICTATURE DE LA TRANSPARENCE ARRIVE	2
SUISSE domicile fiscal et centre d'intérêt économique (CAA PARIS 14/04/16)	3
Responsabilité extracontractuelle des conseils: du nouveau pour demain ???	

Conséquences sur la connexion comptabilité et fiscalité des décisions du Conseil d'Etat du 21 mars 2016

Patrick Michaud interroge le président Olivier Fouquet sur le droit souple fiscal cliquez

Dans deux décisions, rendues en assemblée plénière du 21 mars Le Conseil d'État accepte d'être saisi de recours en annulation contre des actes de droit souple, tels que des communiqués de presse ou des prises de position d'autorités publiques alors même que ces actes ne sont pas créateurs de droits directs mais de possibles droits indirects , d'influence ..

De tels actes n'étaient jusqu'alors pas susceptibles de recours juridictionnels dès lors qu'ils n'ont aucun effet juridique mais pouvaient avoir des effets économiques du moins indirectement..

Le communiqué du conseil d état du 21 mars 2016

Société Fairvesta International GMBH et autres Assemblée N° 368082, 368083, 368084 21 mars 2016

Conseil d'État, Assemblée, 21/03/2016, 368082, Publié au recueil Lebon CONCLUSIONS **LIBRES Mme Suzanne von COESTER**, rapporteur public Questions posées - Références documentaires

Société NC Numéricable Assemblée du contentieux N° 390023 21 mars 2016

Conseil d'État, Assemblée, 21/03/2016, 390023, Publié au recueil Lebon CONCLUSIONS LIBRES M. Vincent DAUMAS, rapporteur public Questions posées - Références documentaires

Exemples récents de procédures contre du droit dur

L'essentiel Lire la suite

LA DICTATURE DE LA TRANSPARENCE ARRIVE

Lien permanent

LA DICTATURE DE LA TRANSPARENCE Mazarine PINGEOT Comment la notion de transparence est-elle devenue l'idéologie dominante de notre société contemporaine ?

LE 9 MAI

Les millions de documents des «Panama Papers» qui ont mis au jour un vaste scandale d'évasion fiscale sur le globe seront accessibles au public à partir du 9 mai.

Une base de données inclura des informations sur plus de 200'000 sociétés, trusts et fondations immatriculées dans 21 paradis fiscaux, de «Hong Kong en passant par le Nevada aux Etats-Unis», a indiqué le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) dans un communiqué.

ICIJ to release offshore companies data le site de ICIJ

Je suis la transparence, cette nouvelle vertu par JD Bredin

"Je suis la Transparence, dit-elle, la seule Vertu de ce temps et de ceux qui viendront. Je prie la Discrétion, la Réserve, la Pudeur, le Respect, de vouloir bien se retirer car leur temps est passé...

Je suis la Transparence, la nouvelle Trinité, je suis la Vérité, et l'Innocence, et la Beauté. Je ressemble à l'image...(cliquer).....

<u>Transparence, valeurs de l'action publique et intérêt général</u> Jean-Marc Sauvé, Vice-président du Conseil d'Etat

Transparence et secret sont, l'un comme l'autre, essentiels à l'action publique. La transparence est la matrice de plusieurs constructions inhérentes à la démocratie : la délibération et le débat publics, la responsabilité des gouvernants, la formation de l'opinion et l'expression de la citoyenneté : rien de tout cela n'est simplement concevable sans transparence. Le secret, de son côté, est un droit, celui de chaque personne « au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance »[2], un droit que la puissance publique se doit de respecter et faire respecter.

HENRI ADER: JUSTICE ET SECRET

Qui songerait à rapprocher deux couleurs qui jurent ou pis encore qui se tuent ? Le rapprochement des deux substantifs secret et justice suscite de nos jours la même gêne. Dans l'esprit de chacun de nous ils sont antonymes comme beauté et laideur.

Il n'en fut pas toujours ainsi. Le secret qui est le refus du partage parut pendant longtemps aussi nécessaire à la justice que l'eau au poisson.

SUISSE domicile fiscal et centre d'intérêt économique (CAA PARIS __14/04/16)_

Lien permanent

Les amis d' EFI connaissent tous l'arrêt Printing Back BV qui a donné un avis de grande clarté sur la situation d' l'activité économique en matière de TVA et qui sera prochainement utilisé dans de lourds contentieux sur l'application de la TVA française pour des prestations facturées par des entreprises suisses donc exonérées de tva française et suisse pour des prestations rendues pour des résidents français mais réalisées en fait par des bureaux situés en France , procédé qui a entrainé pour le moins un grave déséquilibre de concurrence entre des professionnels d'une même profession et des pertes significatives pour les budgets français et suisses

UE TVA Lieu du siège de l'activité économique (AFF Printing Back BV)

L'arrêt de la CAA de Paris DU 14 AVRIL qui donne raison au dirigeant de Printing Back BV dans le cadre de son ESFP personnelle nous éclaire sur la définition du centre d'activité économique, définition qui est un des critères utilisés pour déterminer le domicile fiscal d'un contribuable

C A A de Paris, 9ème Chambre, 14/04/2016, 14PA05332, Inédit au recueil Lebon Le BOFIP du 26 juin 2014 Le BOFIP sur le traité fiscal avec la suisse Commentaires OCED sur l'article 4 TOUT EST DANS UNE ANALYSE DES FAITS

L' analyse prétorienne d' O FOUQUET en 2010

au titre des années 2001 et 2002, M. et Mme A...ont déclaré au centre des impôts des non résidents avoir leur résidence en Suisse et n'ont mentionné sur leur déclaration que des revenus fonciers ;

à l'issue d'un contrôle sur pièces et d'un examen contradictoire de leur situation fiscale personnelle, l'administration a estimé qu'ils avaient en France leur domicile fiscal; qu'elle a en conséquence soumis à l'impôt sur le revenu et aux contributions sociales des redevances perçues par M. A...à raison d'une activité de concession de brevets relatifs à des appareils de massage, des dividendes versés par une société néerlandaise et par deux sociétés françaises ainsi qu'une plus-value immobilière; A...relève appel du jugement en date du 4 novembre 2014 par lequel le Tribunal administratif de Paris a rejeté sa demande tendant à la décharge de ces impositions supplémentaires

LA POSITION DE L'ADMINISTRATION FISCALE

Lire la suite

Responsabilité extracontractuelle des conseils: du nouveau pour demain ???

Lien permanent

Sous ces termes se cache l'application du droit commun de la responsabilité civile qui était dénommée responsabilité quasi délictuelle

Le ministère de la Justice lance vendredi 29 avril 2016 une consultation publique sur un avantprojet de loi portant réforme du droit de la responsabilité civile.

Envoyez votre contribution

Lire l'avant-projet de loi Le communiqué de presse

Une question abordée dans ce futur projet de loi serait de savoir si un conseil (banque,avocat,notaire,expert comptable ,gestionnaire de patrimoine, etc) est responsable des dommages financiers causés à un tiers ,par exemple le MINEFI par notamment sa faute de conseils hasardeux donnés à un client

Rappel EFI le ministère des finances a déjà commencé à appliquer ce texte de 1804 dans différentes affaires people notamment TAPIE CLIQUEZ

La cour de cassation vient d'admettre la recevabilité d'une telle action

Les banques conseils responsables des montages hasardeux

Ce texte va donc conforter cette pratique et ce d'autant plus que la QPC GECOP a constaté le droit constitutionnel de se défendre càd le droit pour le conseil de contester les redressements subis par son clients

lire les projets d'articles ci dessous

Lire la suite